

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mercredi 9 septembre 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Raymond Dion, conseiller
M. François Picard, conseiller
M^{me} Denise Trudel, conseillère
M^{me} Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Louis Beaupré, adjoint au directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M^{me} Lisette Lepage, conseillère

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0357 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 9 septembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0358

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 août 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 août 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport du vérificateur général pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

CA-2009-0359

Adjudication de contrats en vue de la fourniture annuelle de divers articles vestimentaires pour les pompiers, au cours des années 2009-2010-2011 (VQ-41197) - AP2009-508 (CT-AP2009-508) — (Ra-1491)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture annuelle de divers articles vestimentaires pour les pompiers, au cours des années 2009-2010-2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41197 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des groupes, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes :

- « Magasin Latulippe inc. », pour les groupes 3, 4, 8, 13, 15-3 à 15-6 et 15-11 à 15-17, conformément à sa soumission en date du 21 mai 2009;
- « Martin & Lévesque (1983) inc. », pour les groupes 1, 2, 10, 11, 12 et 15-7, conformément à sa soumission en date du 11 mai 2009;
- « Surprenant et Fils », pour les groupes 5, 7 et 9, conformément à sa soumission en date du 22 mai 2009;
- « Antonio Moreau (1984) ltée », pour les groupes 15-8 à 15-10 et

15-21 à 15-24, conformément à sa soumission en date du 20 mai 2009;

- « Sagace Marketing inc. », pour les groupes 15-1, 15-18 et 15-19, conformément à sa soumission en date du 17 mai 2009;
- « Ballin inc. », pour le groupe 6, conformément à sa soumission en date du 20 mai 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0360

Cession conditionnelle, à la « Coopérative de solidarité Les Habitations du Châtelois », du lot 1 259 736 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - District Neufchâtel - DE2009-017 (Ra-1491)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de céder à titre gratuit, à la « Coopérative de solidarité Les Habitations du Châtelois », pour son projet Les Habitations du Châtelois, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 259 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de quatre-mille-quatre-cent-vingt mètres carrés et deux dixièmes (4 420,2 m²), dans le but d'y réaliser un projet de logement social d'environ cinquante-deux (52) unités de logement. Cette cession est toutefois conditionnelle à l'obtention des approbations requises par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à l'acceptation définitive du dossier par la Ville et la « Société d'habitation du Québec », dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, et ce, d'ici le 1^{er} septembre 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0361

Autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour les services de gestion de location des heures de glace au pavillon de la Jeunesse et au Colisée Pepsi, durant la saison 2009-2010 - EX2009-017 (Ra-1490)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser ExpoCité, après une demande de soumissions publiques (EX-090505) et l'examen de la soumission reçue à adjuger, à « Sports d'équipe de la Capitale », le contrat pour les services de gestion de location des heures de glace au pavillon de la Jeunesse et au

Colisée Pepsi durant la saison 2009–2010, pour un montant estimé entre 100 000 \$ et 160 000 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0362

Autorisation, à ExpoCité, pour la signature des conventions de prêt 2008 et 2009 et des avenants pour les années 2005, 2006 et 2007 ainsi que la prise d'acte de la correction de la résolution 2007–40 du conseil d'administration d'ExpoCité - EX2009-018 (Ra-1490)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de la correction de la résolution 2007–40 du conseil d'administration d'ExpoCité, laquelle aurait dû faire référence à la résolution CA–2006–0016 au lieu de la CV–2006–0016;
- 2° d'autoriser la directrice générale adjointe à signer les conventions de prêt à intervenir pour les programmes d'immobilisations 2008 et 2009, de même que les avenants pour les modifications aux programmes d'immobilisations pour les années 2005, 2006 et 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0363

Virement d'une somme de 200 000 \$ du poste « contingent » de proximité au poste « contingent » d'agglomération - FN2009-055 (Ra-1491)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser le virement d'un montant de 200 000 \$ du poste « contingent » de proximité vers le poste « contingent » d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0364

Nomination à l'emploi de directeur et évaluateur du Service de l'évaluation - RH2009-338 (CT-RH2009-338) — (Ra-1465)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de nommer monsieur Pierre Huot (ID. 012703), employé permanent, au poste de directeur et évaluateur du Service de l'évaluation (poste no 15710), avec effet le 7 avril 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0365

Acceptation de l'avenant numéro 4 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et « Stadacona S.E.C. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-045 (Ra-1490)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser l'avenant numéro 4 en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la Ville de Québec et la papeterie « Stadacona S.E.C. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0366

Modification à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau routier artériel (boulevard René-Lévesque Est) - Quartier Saint-Jean-Baptiste - A1GT2009-093 (Ra-1491)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver la modification à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le boulevard René-Lévesque Est, côté nord de la rue, à partir d'un point situé à cent-dix-huit mètres et neuf

dixièmes (118,9 m) à l'est de la rue De Salaberry, sur une longueur de six mètres (6 m), d'installer « un parcomètre » d'une durée de cinq (5) heures, soit de 9 h à 21 h, du lundi au samedi et de 10 h à 21 h, le dimanche.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0367

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction, R.A.V.Q. 409 - TP2009-035 (Ra-1492)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement prévoyant l'énumération des personnes qui sont autorisées à délivrer des constats d'infraction concernant la réglementation de l'agglomération lorsque la ville est la poursuivante.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0368

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la délivrance d'un permis de dépôt de neige à l'égard d'un immeuble situé sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 488 - TP2009-035 (Ra-1492)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de fixer à 5,77 \$ du mètre carré de la superficie à déneiger le tarif de tout permis de dépôt de neige à la rue délivré en vertu du *Règlement de l'agglomération sur le dépôt dans une rue du réseau artériel de la neige provenant d'un terrain privé* à l'égard d'un immeuble situé sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0369

Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts, R.A.V.Q. 359 - EN2009-033 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts, R.A.V.Q. 359*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0370

Règlement de l'agglomération abrogeant le Règlement numéro 2001-589 concernant le contrôle intérimaire et la délégation à des fonctionnaires municipaux du pouvoir de donner certaines autorisations de la Communauté urbaine de Québec dans les aires d'industrie lourde IL-2 et IL-3 de Beauport et son amendement, R.A.V.Q. 463 - AT2009-041 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération abrogeant le Règlement numéro 2001-589 concernant le contrôle intérimaire et la délégation à des fonctionnaires municipaux du pouvoir de donner certaines autorisations de la Communauté urbaine de Québec dans les aires d'industrie lourde IL-2 et IL-3 de Beauport et son amendement, R.A.V.Q. 463*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0371

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 495 - AT2009-187 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 495.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0372

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 496 - EN2009-060 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 496.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0373

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une place publique à l'intersection des boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 497 - AT2009-166 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une place publique à l'intersection des boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 497.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0374

Règlement de l'agglomération sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 498 - AT2009-183 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 498.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0375

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis de stationnement sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 499 - AT2009-184 (Ra-1488)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis de stationnement sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 499.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0376

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au financement du centre d'urgence 9-1-1, R.A.V.Q. 503 - FN2009-054 (Ra-1491)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au financement du centre d'urgence 9-1-1, R.A.V.Q. 503.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 09.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr